



TAXE DE SÉJOUR



GUIDE UTILISATEUR

TABLE DES MATIÈRES

I. CREER UNE COLLECTIVITE.....	4
1. Créer une nouvelle collectivité dans la base.....	4
2. Saisir les identifiants de la nouvelle collectivité.....	5
II. SAISIR UNE DELIBERATION.....	6
1. Créer une nouvelle délibération dans la base.....	6
2. Saisir la date de la délibération.....	7
III. SAISIR LE PERIMETRE D'APPLICATION DE LA DELIBERATION.....	8
IV. SAISIR LES TARIFS.....	10
1. Saisir la taxe additionnelle départementale.....	10
2. Saisir la période de perception.....	11
3. Saisir les tarifs pour chaque catégorie tarifaire d'hébergement.....	12
V. SAISIR LE LOYER.....	14
VI. SAISIR LE REGIME.....	15
1. Sélectionner le régime pour chaque nature d'hébergement.....	15
2. Saisir le taux de l'abattement.....	16
VII. VALIDER ET ENREGISTRER LES DONNEES.....	17

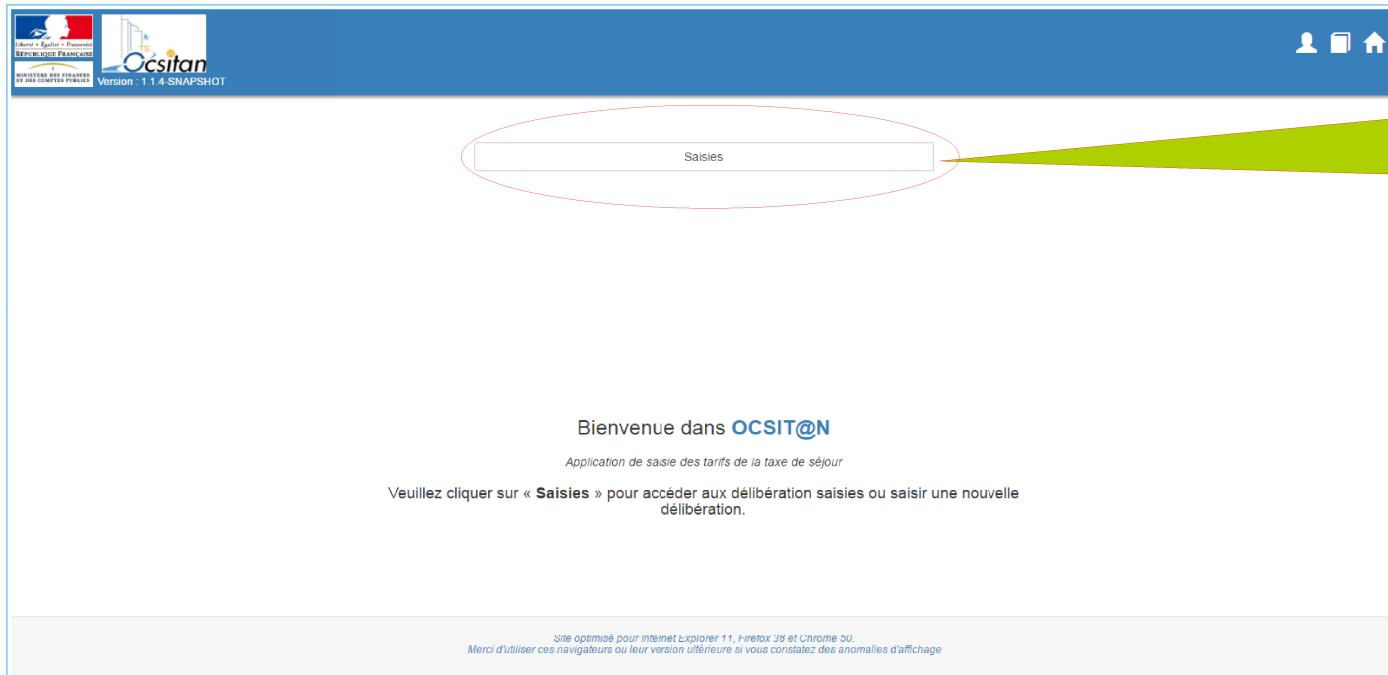
Avertissement

L'application OCSITAN est optimisée sous internet explorer 11, Firefox 38 et Chrome 50.

Il convient d'utiliser ces navigateurs ou leur version ultérieur en cas d'anomalies constatées au niveau de l'affichage

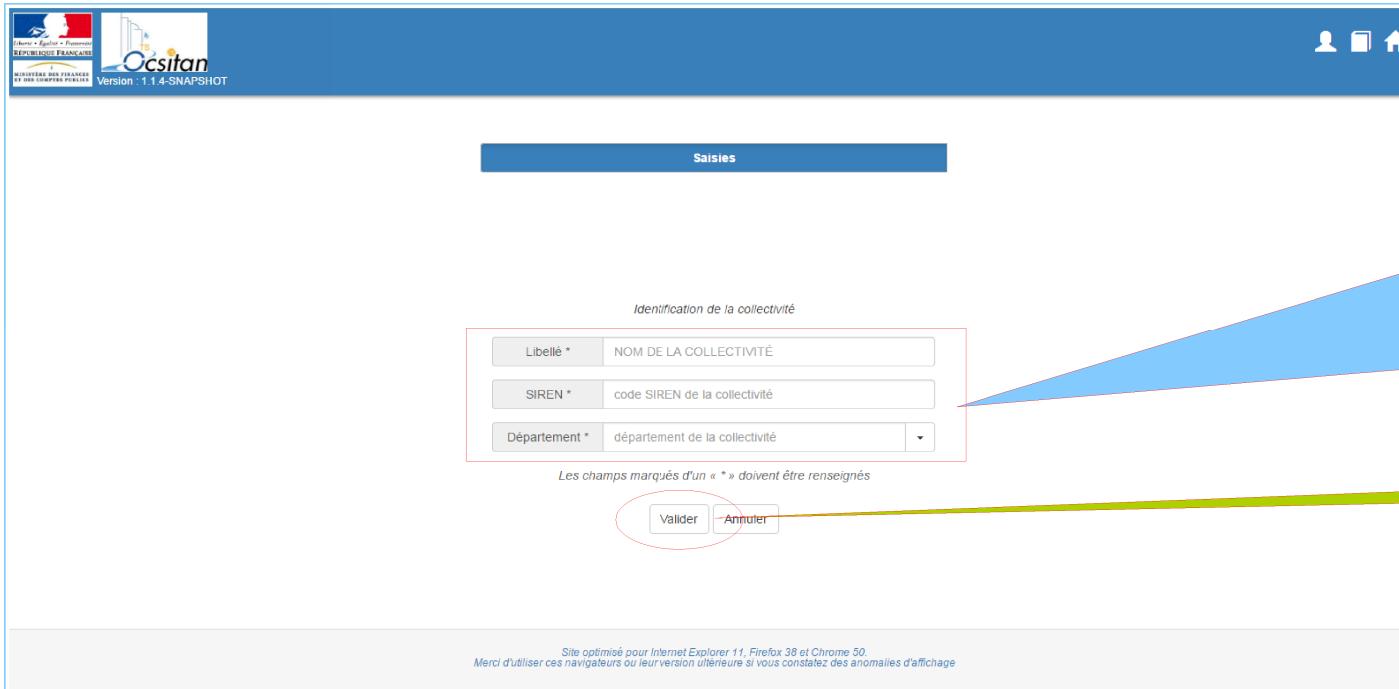
I. CREER UNE COLLECTIVITE

1. Créer une nouvelle collectivité dans la base



Cliquer sur le bouton « Saisies »,
à partir de l'écran d'accueil, pour accéder à
l'écran d'identification d'une collectivité et
créer une nouvelle collectivité dans la base.

2. Saisir les identifiants de la nouvelle collectivité



Identification de la collectivité

Libellé * NOM DE LA COLLECTIVITÉ

SIREN * code SIREN de la collectivité

Département * département de la collectivité

Les champs marqués d'un « * » doivent être renseignés

Valider Annuler

Site optimisé pour Internet Explorer 11, Firefox 38 et Chrome 50.
Merci d'utiliser ces navigateurs ou leur version ultérieure si vous constatez des anomalies d'affichage

Renseigner les champs requis

- Saisir le nom de la collectivité ayant voté la délibération
- Saisir le numéro SIREN, composé de 9 chiffres, de la collectivité ayant voté la délibération
- A l'aide du menu déroulant, sélectionner le département où se situe la collectivité ayant voté la délibération

Puis, cliquer sur le bouton « Valider »

II. SAISIR UNE DELIBERATION

1. Créer une nouvelle délibération dans la base



Identification de la collectivité

Libellé *	OCSITAN
SIREN *	123456789
Département *	031 - HAUTE GARONNE

Les champs marqués d'un « * » doivent être renseignés

Valider Annuler

Référence réglementaire

Aucune délibération pour cette collectivité

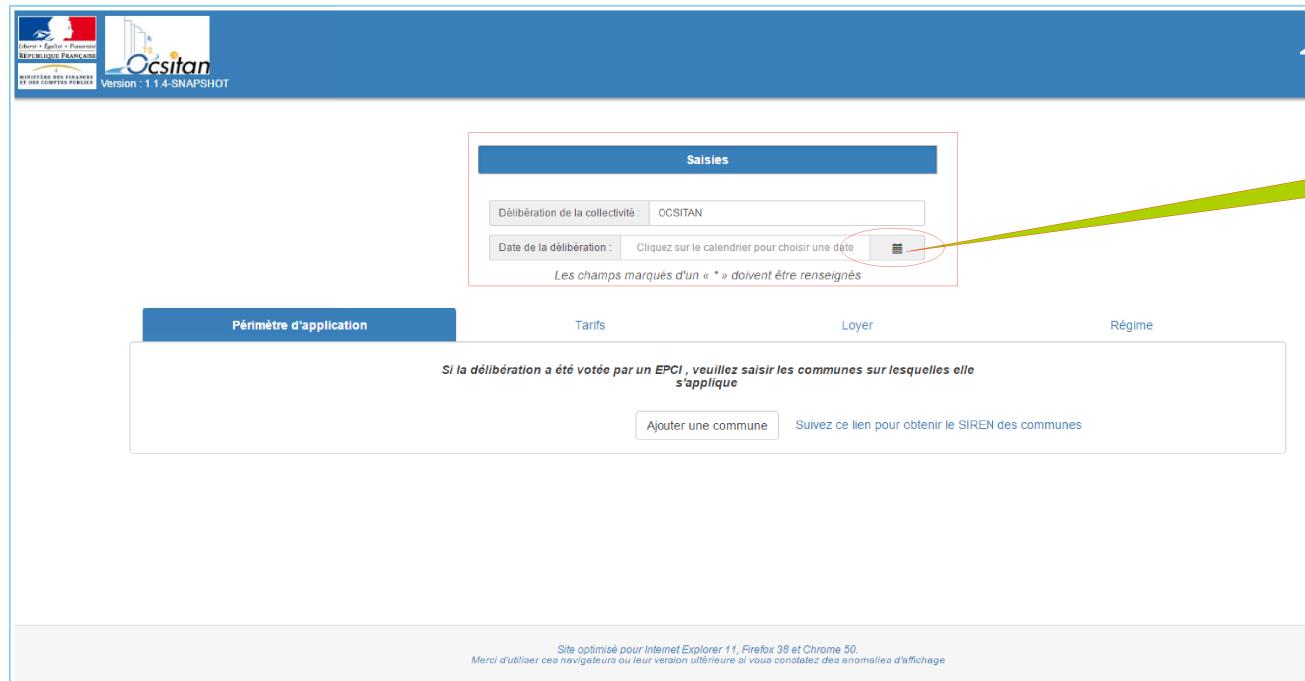
nouvelle délibération

Site optimisé pour Internet Explorer 11, Firefox 38 et Chrome 50.
Merci d'utiliser ces navigateurs ou leur version ultérieure si vous constatez des anomalies d'affichage.

Après avoir cliqué sur le bouton « Valider », l'application indique qu'aucune délibération n'a été saisie pour cette collectivité

Cliquer sur le bouton « nouvelle délibération »
pour accéder à l'écran de saisie d'une délibération et créer une nouvelle délibération pour cette collectivité

2. Saisir la date de la délibération



Délibération de la collectivité : OCSITAN

Date de la délibération : Cliquez sur le calendrier pour choisir une date

Les champs marqués d'un « * » doivent être renseignés

Périmètre d'application Tarifs Loyer Régime

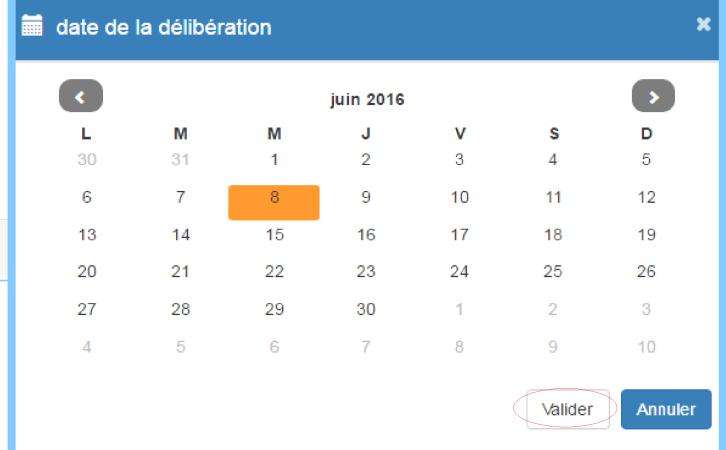
Si la délibération a été votée par un EPCI, veuillez saisir les communes sur lesquelles elle s'applique

Ajouter une commune Suivez ce lien pour obtenir le SIREN des communes

Site optimisé pour Internet Explorer 11, Firefox 38 et Chrome 50.
Merci d'utiliser ces navigateurs ou leur version ultérieure si vous constatez des anomalies d'affichage

Cliquer sur l'icône « calendrier »,
Pour saisir la date de la délibération

La fenêtre d'un calendrier apparaît.
Par défaut, la date du jour de saisie est sélectionnée.
Sélectionner la date de la délibération puis cliquer
sur le bouton « Valider »



juin 2016

L	M	M	J	V	S	D
30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10

Valider Annuler

III. SAISIR LE PERIMETRE D'APPLICATION DE LA DELIBERATION

L'onglet « Périmètre d'application » permet de saisir les communes sur lesquelles la délibération s'applique :

- si la délibération a été votée par un EPCI, les communes sur lesquelles cette délibération s'applique doivent être saisies dans cet onglet
- si la délibération a été votée par une commune, cette saisie n'est pas nécessaire : passer à l'onglet « Tarifs » pour saisir les tarifs

Saisies

Délibération de la collectivité : OCSiTAN

Date de la délibération : 8 juin 2016

Les champs marqués d'un « * » doivent être renseignés

Périmètre d'application

Tarifs

Loyer

Si la délibération a été votée par un EPCI, veuillez saisir les communes sur lesquelles la délibération s'applique

Ajouter une commune

Suivez ce lien pour obtenir le SIREN des communes

Ajout d'une commune

Libellé : NOM DE LA COMMUNE

SIREN : code SIREN de la commune

Valider

Annuler

Site optimisé pour Internet Explorer 11, Firefox 38 et Chrome 50.
Merci d'utiliser ces navigateurs ou leur version ultérieure si vous constatez des anomalies d'affichage

Liberté • Égalité • Fraternité
République Française
MINISTÈRE DES FINANCES
et des COMPTES PUBLIQUES

Ocsitan
Version : 1.1.4-SNAPSHOT

Saisies

Délibération de la collectivité : OCSITAN

Date de la délibération : 8 juin 2016

Les champs marqués d'un « * » doivent être renseignés

Périmètre d'application

Tarifs Loyer Régime

Communes enregistrées

LIBELLÉ	SIREN
COMMUNE 1	123456781
COMMUNE 2	123456782
COMMUNE 3	123456783

Ajouter une commune Suivez ce lien pour obtenir le SIREN des communes

Site optimisé pour Internet Explorer 11, Firefox 30 et Chrome 50.
Merci d'utiliser ces navigateurs ou leur version ultérieure si vous constatez des anomalies d'affichage

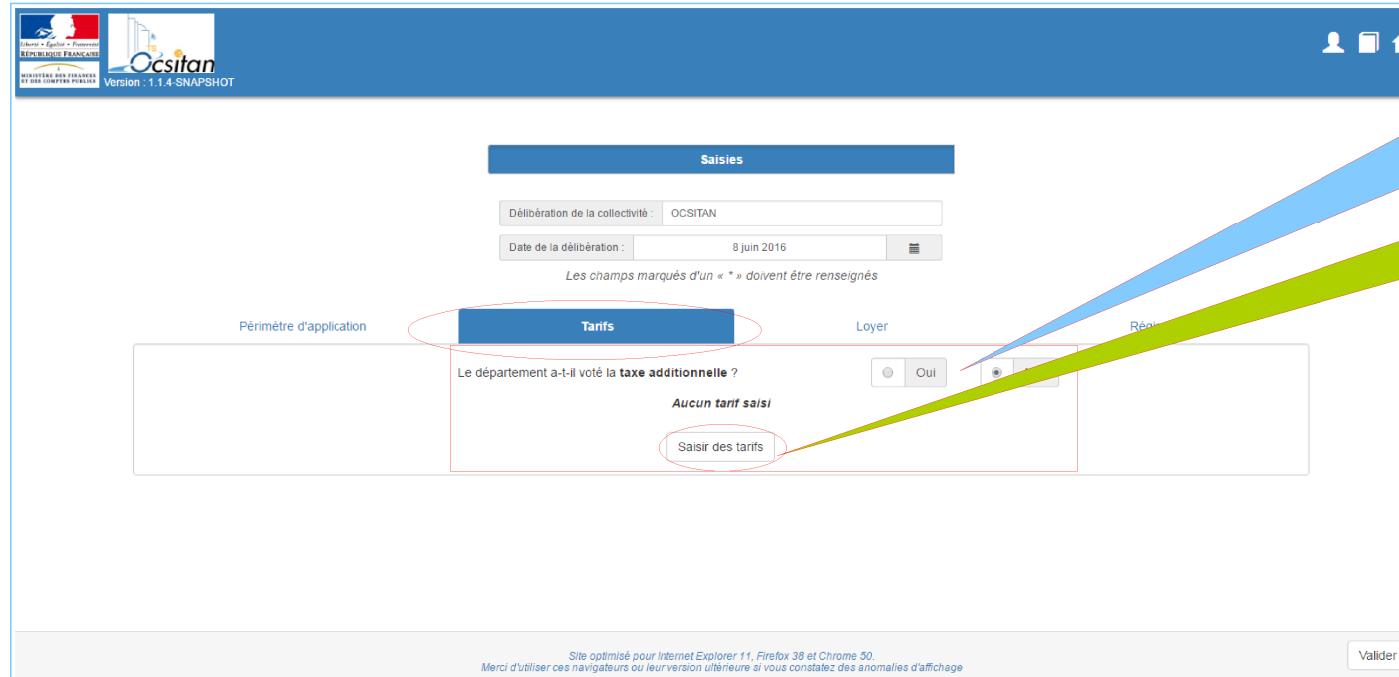
Valider

Les communes du périmètre d'application sont ajoutées au fur et à mesure dans une liste déroulante

Pour modifier une commune, cliquer sur l'icône « stylo »
Pour supprimer une commune, cliquer sur l'icône « poubelle »

IV. SAISIR LES TARIFS

1. Saisir, le cas échéant, la taxe additionnelle départementale



Délibération de la collectivité : OCSITAN
Date de la délibération : 8 juin 2016

Les champs marqués d'un « * » doivent être renseignés

Périmètre d'application

Tarifs

Le département a-t-il voté la taxe additionnelle ?

Oui Non

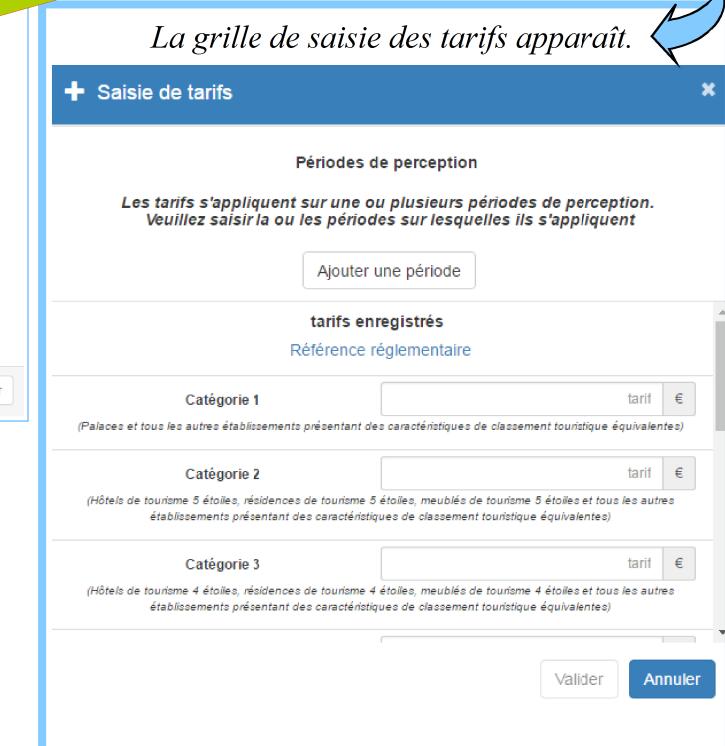
Aucun tarif saisi

Saisir des tarifs

Validier

Le département a-t-il institué la taxe additionnelle à la taxe de séjour ?
Par défaut, la réponse est « Non ».
Dans le cas contraire, cliquer sur « Oui »

Puis, cliquer sur le bouton « Saisir des tarifs »



La grille de saisie des tarifs apparaît.

+ Saisie de tarifs

Périodes de perception

Les tarifs s'appliquent sur une ou plusieurs périodes de perception.
Veuillez saisir la ou les périodes sur lesquelles ils s'appliquent

Ajouter une période

tarifs enregistrés

Référence réglementaire

Catégorie 1	tarif	€
(Hôtels et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes)		

Catégorie 2	tarif	€
(Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes)		

Catégorie 3	tarif	€
(Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes)		

Valider Annuler

2. Saisir la période de perception

Les tarifs s'appliquent sur une ou plusieurs périodes de perception.

+ Saisie de tarifs

Périodes de perception

Les tarifs s'appliquent sur une ou plusieurs périodes de perception. Veuillez saisir la ou les périodes sur lesquelles ils s'appliquent.

Ajouter une période

tarifs enregistrés

Référence réglementaire

Catégorie 1

(Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes)

Catégorie 2

(Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes)

Catégorie 3

(Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes)

tarif €

tarif €

tarif €

Valider Annuler

Cliquer sur le bouton « Ajouter une période » pour saisir une période de perception

Périodes de perception

Début	Fin	Calendrier	Supprimer
1 février	31 mars	<input checked="" type="radio"/>	
1 juin	31 août	<input type="radio"/>	

Ajouter une période

Deux types de calendrier sont proposés pour la saisie :

- un calendrier permanent, proposé par défaut (exemple : du 1^{er} février au 31 mars)
- un calendrier ponctuel (exemple : du 1^{er} février 2016 au 31 mars 2016)

Si la période de perception votée dans la délibération n'est valable que pour une année donnée, sélectionner le calendrier ponctuel.

Cliquer sur les icônes « calendrier » pour saisir la date de début puis la date de fin de la période de perception.

Recommencer l'opération pour rajouter une autre période de perception.

Les périodes sont ajoutées au fur et à mesure.

Pour supprimer une période, cliquer sur l'icône « poubelle »

3. Saisir les tarifs pour chaque catégorie tarifaire d'hébergement

+ Saisie de tarifs

Périodes de perception

Début	Fin
1 février	31 mars
1 juin	31 août

Ajouter une période

tarifs enregistrés

Référence réglementaire

Catégorie 1	tarif	€
(Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes)		

Catégorie 2	tarif	€
(Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes)		

Catégorie 3	tarif	€
(Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes)		

Valider **Annuler**

Un tarif peut être voté pour chacune des dix catégories tarifaires d'hébergement (Palace, 5 étoiles, 4 étoiles, 3 étoiles, etc).

Utiliser l'ascenseur pour dérouler l'ensemble des dix catégories.

Saisir le tarif voté pour chaque catégorie tarifaire d'hébergement.
A défaut de tarif voté pour une catégorie, laisser la zone à blanc

Puis, cliquer sur le bouton « Valider »

NB : Le fait d'appliquer des tarifs différents à des natures d'hébergement différents appartenant à la même catégorie tarifaire constitue une rupture d'égalité devant la loi entre les personnes hébergées dans des conditions de confort similaires objectivables par le classement des hébergements au sens du code du tourisme.

En conséquence, un seul tarif ne peut être voté que pour chaque catégorie tarifaire, ce tarif unique s'appliquant à toutes les natures d'hébergement appartenant à la même catégorie tarifaire.

Exemple : le tarif appliqué aux hôtels de tourisme 5* et aux meublés de tourisme 5* doit être identique car ils relèvent de la même catégorie tarifaire n° 2.

Ministère des Finances et des Comptes Publics
République Française

Ocsitan
Version: 1.1.4-SNAPSHOT

Saisies

Délibération de la collectivité : OCSITAN

Date de la délibération : 8 juin 2016

Les champs marqués d'un « * » doivent être renseignés

Périmètre d'application

Tarifs (button highlighted with a red oval)

Loyer

Régime

Le département a-t-il voté la **taxe additionnelle** ? Oui Non

tarifs enregistrés pour les périodes de perception suivantes

Début	Fin
1 février	31 mars
1 juin	31 août

Saisir des tarifs

Site optimisé pour Internet Explorer 11, Firefox 30 et Chrome 50
Merci d'utiliser ces navigateurs ou leur version ultérieure si vous constatez des anomalies d'affichage

Valider

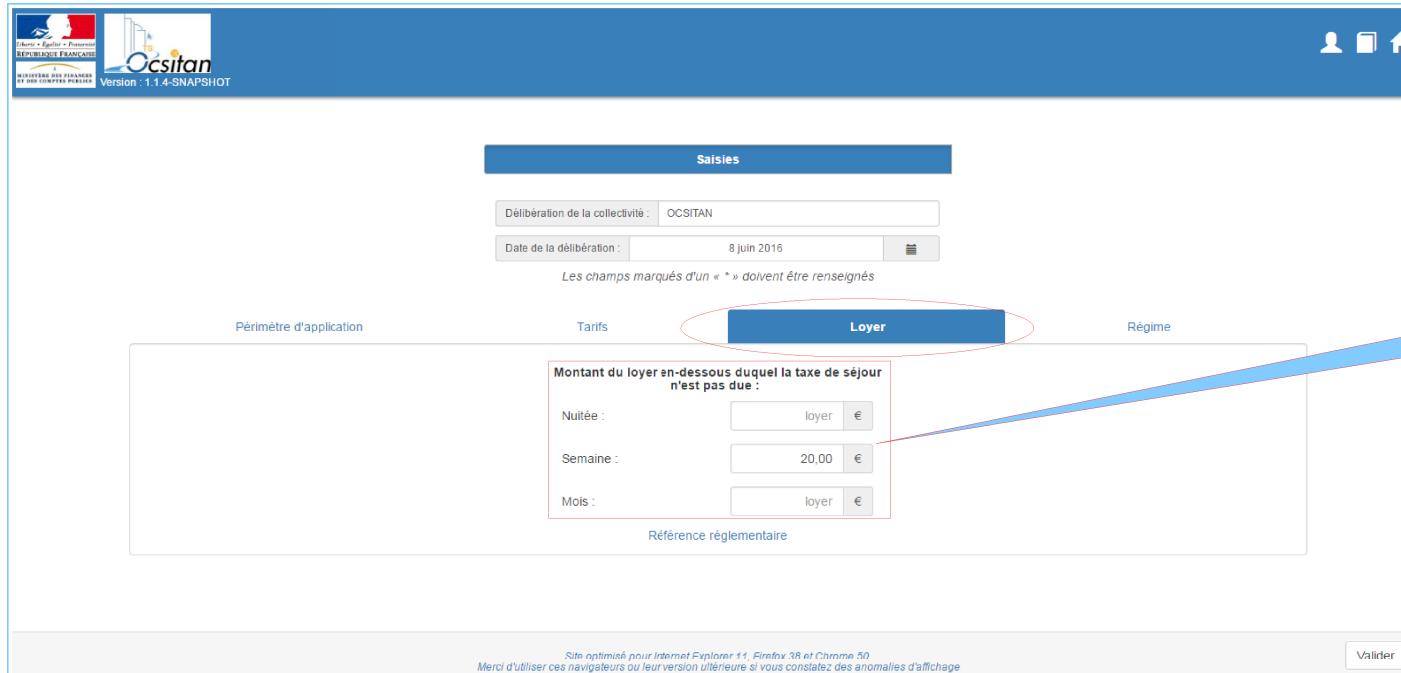
Les périodes de perception et les tarifs correspondants sont ajoutés au fur et à mesure dans une liste déroulante

Pour modifier une période et les tarifs, cliquer sur l'icône « stylo »
 Pour supprimer une période et les tarifs, cliquer sur l'icône « poubelle »

V. SAISIR LE LOYER

L'onglet « Loyer » permet de saisir le montant du loyer voté, le cas échéant, par la collectivité, en dessous duquel la taxe de séjour n'est pas due.

Si aucun loyer en ce sens n'a été voté, cette saisie n'est pas nécessaire : passer à l'onglet « Régime » pour saisir les régimes d'imposition.



Le loyer peut avoir été voté par nuitée, par semaine ou par mois.

Renseigner les champs requis

Saisies

Délibération de la collectivité : OCSITAN

Date de la délibération : 8 juin 2016

Les champs marqués d'un « * » doivent être renseignés

Périmètre d'application

Tarifs

Loyer

Régime

Montant du loyer en-dessous duquel la taxe de séjour n'est pas due :

Nuitée : loyer €

Semaine : 20,00 €

Mois : loyer €

Référence réglementaire

Site optimisé pour Internet Explorer 11, Firefox 38 et Chrome 50
Merci d'utiliser ces navigateurs ou leur version ultérieure si vous constatez des anomalies d'affichage

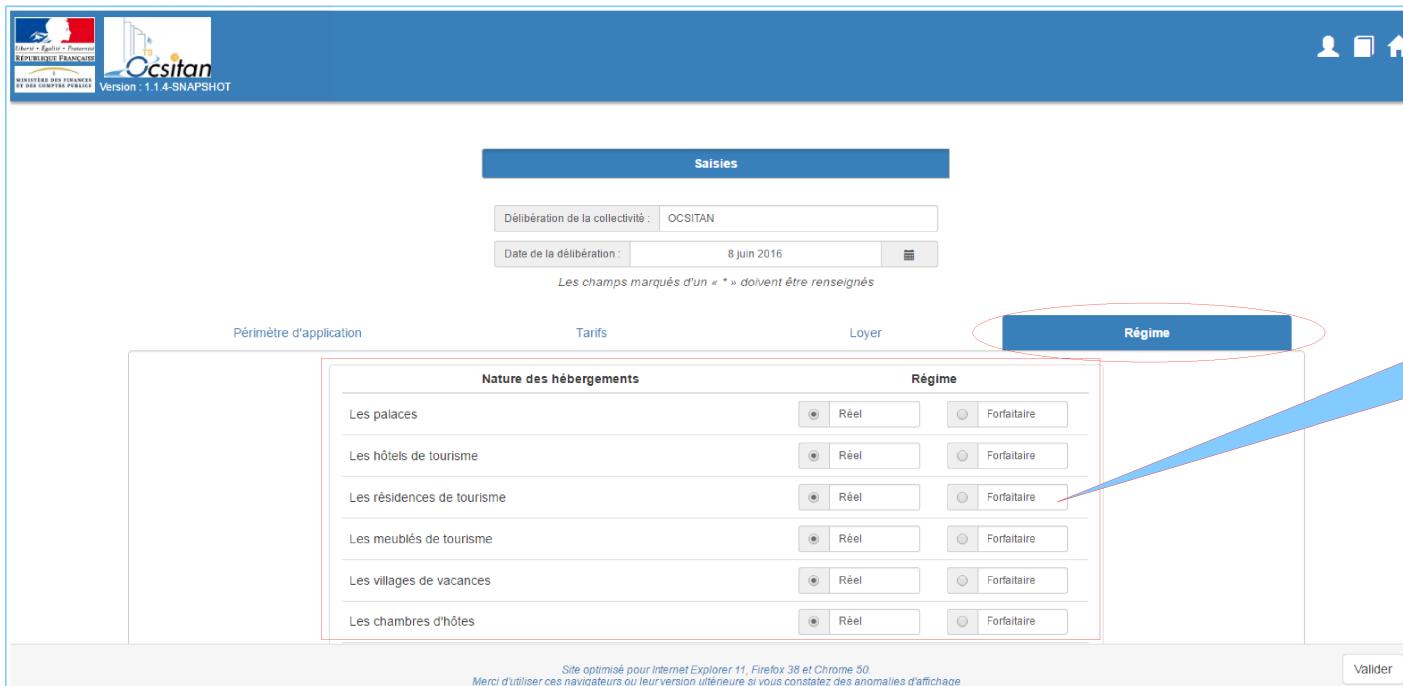
Valider

VI. SAISIR LE REGIME

L'onglet « Régime » permet :

- de saisir le régime d'imposition voté par la collectivité (taxe de séjour « au réel » ou taxe de séjour « forfaitaire »)
- de saisir le taux de l'abattement voté, le cas échéant, lorsque la taxe de séjour forfaitaire est appliquée.

1. Sélectionner le régime pour chaque nature d'hébergement



Délibération de la collectivité : OCSITAN

Date de la délibération : 8 juin 2016

Les champs marqués d'un « * » doivent être renseignés

Périmètre d'application	Tarifs	Loyer	Régime
Nature des hébergements			
Les palaces	<input checked="" type="radio"/> Réel	<input type="radio"/> Forfaitaire	
Les hôtels de tourisme	<input checked="" type="radio"/> Réel	<input type="radio"/> Forfaitaire	
Les résidences de tourisme	<input checked="" type="radio"/> Réel	<input type="radio"/> Forfaitaire	
Les meublés de tourisme	<input checked="" type="radio"/> Réel	<input type="radio"/> Forfaitaire	
Les villages de vacances	<input checked="" type="radio"/> Réel	<input type="radio"/> Forfaitaire	
Les chambres d'hôtes	<input checked="" type="radio"/> Réel	<input type="radio"/> Forfaitaire	

Site optimisé pour Internet Explorer 11, Firefox 38 et Chrome 50
Merci d'utiliser ces navigateurs ou leur version ultérieure si vous constatez des anomalies d'affichage

Valider

Préciser dans le tableau le régime d'imposition pour chaque nature d'hébergement. Utiliser l'ascenseur pour dérouler l'ensemble des neuf natures d'hébergement. Par défaut, le régime de la taxe de séjour « au réel » est sélectionné pour toutes les natures d'hébergement.

Dans le cas contraire, cliquer sur « Forfaitaire »

NB : Conformément à la loi, la collectivité ne peut appliquer qu'un seul des deux régimes à chaque nature d'hébergement.

2. Saisir le taux de l'abattement

Liberté • Égalité • Fraternité
DÉPARTEMENT DE L'OCÉAN ATLANTIQUE
MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLIQUES

Ocsitan

Version : 1.1.4-SNAPSHOT

Nature des hébergements	Régime
Les palaces	<input checked="" type="radio"/> Réel <input type="radio"/> Forfaitaire
Les hôtels de tourisme	<input checked="" type="radio"/> Réel <input type="radio"/> Forfaitaire
Les résidences de tourisme	<input checked="" type="radio"/> Réel <input type="radio"/> Forfaitaire
Les meublés de tourisme	<input checked="" type="radio"/> Réel <input type="radio"/> Forfaitaire
Les villages de vacances	<input checked="" type="radio"/> Réel <input type="radio"/> Forfaitaire
Les chambres d'hôtes	<input checked="" type="radio"/> Réel <input type="radio"/> Forfaitaire
Les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques	<input checked="" type="radio"/> Réel <input type="radio"/> Forfaitaire
Les terrains de camping, les terrains de caravaneage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air	<input checked="" type="radio"/> Réel <input type="radio"/> Forfaitaire
Les ports de plaisance	<input checked="" type="radio"/> Réel <input type="radio"/> Forfaitaire

Pourcentage de l'abattement applicable en fonction de la durée de la période d'ouverture de l'établissement

10,00 % Référence réglementaire

Site optimisé pour Internet Explorer 11, Firefox 36 et Chrome 50.
Merci d'utiliser ces navigateurs ou leur version ultérieure si vous constatez des anomalies d'affichage

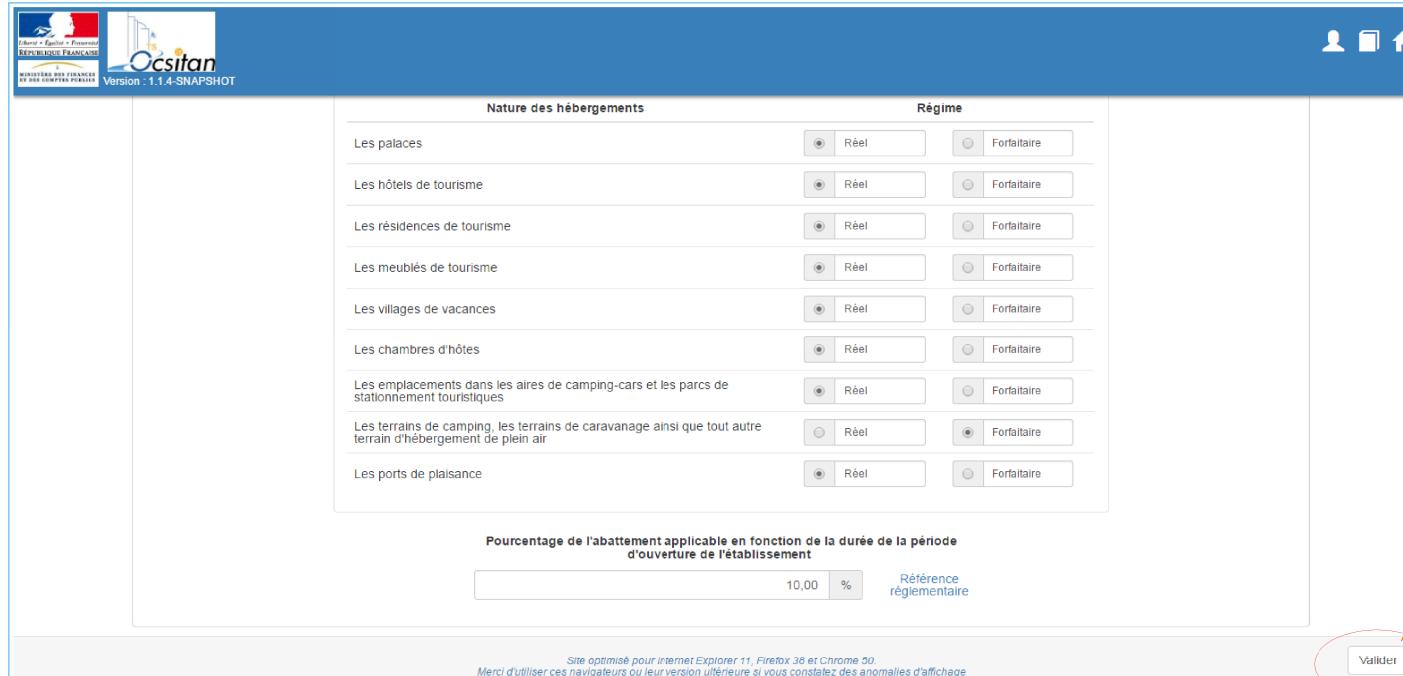
Valider

En bas de l'écran se trouve la zone de saisie du taux de l'abattement voté, le cas échéant, lorsque la taxe de séjour forfaitaire est appliquée. Cette zone n'est activée pour la saisie que lorsque le régime forfaitaire a été sélectionné pour au moins une nature d'hébergement.

Saisir le taux de l'abattement

NB : Conformément à la loi, le taux de l'abattement en fonction de la durée de la période d'ouverture de l'établissement doit être compris entre 10 % et 50 %.

VII. VALIDER ET ENREGISTRER LES DONNEES



Nature des hébergements	Régime
Les palaces	<input checked="" type="radio"/> Réel <input type="radio"/> Forfaitaire
Les hôtels de tourisme	<input checked="" type="radio"/> Réel <input type="radio"/> Forfaitaire
Les résidences de tourisme	<input checked="" type="radio"/> Réel <input type="radio"/> Forfaitaire
Les meublés de tourisme	<input checked="" type="radio"/> Réel <input type="radio"/> Forfaitaire
Les villages de vacances	<input checked="" type="radio"/> Réel <input type="radio"/> Forfaitaire
Les chambres d'hôtes	<input checked="" type="radio"/> Réel <input type="radio"/> Forfaitaire
Les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques	<input checked="" type="radio"/> Réel <input type="radio"/> Forfaitaire
Les terrains de camping, les terrains de caravanning ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air	<input type="radio"/> Réel <input checked="" type="radio"/> Forfaitaire
Les ports de plaisance	<input checked="" type="radio"/> Réel <input type="radio"/> Forfaitaire

Pourcentage de l'abattement applicable en fonction de la durée de la période d'ouverture de l'établissement

10,00 % Référence réglementaire

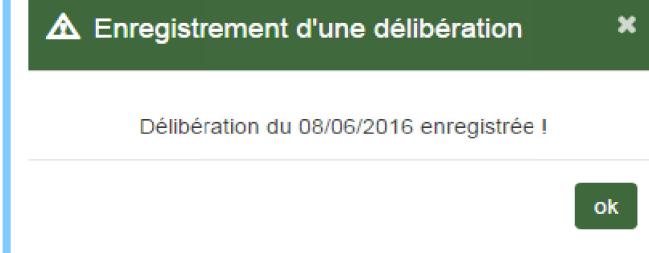
Site optimisé pour internet Explorer 11, Firefox 38 et Chrome 50.
Merci d'utiliser ces navigateurs ou leur version ultérieure si vous constatez des anomalies d'affichage

Valider

Cliquer sur le bouton « Valider », en bas à droite de l'écran pour valider et enregistrer l'ensemble des données saisies

Une message de confirmation apparaît dans une fenêtre.

Cliquer sur le bouton « ok »



Identification de la collectivité

Libellé *	OCSITAN
SIREN *	123456789
Département *	031 - HAUTE GARONNE

Les champs marqués d'un « * » doivent être renseignés

Valider Annuler

Référence réglementaire

Délibérations de la collectivité

Date de la délibération	08/06/2016	 
-------------------------	------------	---

nouvelle délibération

 Site optimisé pour Internet Explorer 11, Firefox 38 et Chrome 50.
 Merci d'utiliser ces navigateurs ou leur version ultérieure si vous constatez des anomalies d'affichage

Après avoir cliqué sur le bouton « ok », l'application revient sur l'écran des identifiants de la collectivité. La délibération qui vient d'être créée est indiquée.

Pour modifier ou consulter les données saisies pour cette délibération, cliquer sur l'icône « loupe »

Pour supprimer la délibération, cliquer sur l'icône « poubelle »